



n° 98
19 avril
2013

Pages 2137
à 2146

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	2139
Arrêté n° 2013-065 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention géographie.....	2139
Arrêté n° 2013-066 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention histoire.....	2139
Arrêté n° 2013-067 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures de la licence du domaine art, lettres, langues mention langues étrangères appliquées.....	2140
Arrêté n° 2013-68 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures de la licence du domaine arts, lettres, langues mention lettres.....	2140
Arrêté n° 2013-069 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures du master du domaine sciences humaines et sociales mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.....	2141
Arrêté n° 2013-070 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures du master du domaine sciences humaines et sociales mention histoire.....	2142
Arrêté n° 2013-071 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures du master du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement.....	2142
Arrêté n° 2013-072 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures du master du domaine arts, lettres, langues et sociales mention langues étrangères appliquées.....	2143
Arrêté n°2013- 124 du 27 mars 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme d'accès aux études universitaires option A.....	2143
Arrêté n°2013- 125 du 27 mars 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme d'accès aux études universitaires option B.....	2144
Arrêté IUT n° 127-2013- du 3 avril 2013 portant délégation de signature (Sandrine Desayvre).....	2144
DELIBERATION.....	2146
Délibération n°2013-04-11-1 : Élection à la direction de l'IUT de La Rochelle.....	2146

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2013-065 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention géographie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1, L. 613-3 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de validation d'études supérieures de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention géographie est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Charles ILLOUZ, professeur des universités, président
Didier VYE, maître de conférences
Caroline BLONDY, professeur agrégé

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 14 février 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-066 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1, L.613-3 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de validation d'études supérieures de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention histoire est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Charles ILLOUZ, professeur des universités, président
Laurent HUGOT, maître de conférences
Laurence TRANOY, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 14 février 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-067 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures de la licence du domaine art, lettres, langues mention langues étrangères appliquées

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1, L. 613-3 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de validation d'études supérieures de la licence du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Charles ILLOUZ, professeur des universités, président
Laurent AUGIER, maître de conférences
Frédéric CATHALA, professeur agrégé
Philippe GRANGE, maître de conférences
Nadine CANTIN, professeur agrégé

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 14 février 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-68 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures de la licence du domaine arts, lettres, langues mention lettres

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1, L.613-3 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury de validation d'études supérieures de la **licence** du domaine arts, lettres, langues mention **lettres** est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Charles ILLOUZ, professeur des universités, président
Yvan DANIEL, professeur des universités
Serge LINKES, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 14 février 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-069 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures du master du domaine sciences humaines et sociales mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1, L.613-3 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury de validation d'études supérieures du **master** du domaine sciences humaines et sociales mention **Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation** est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Charles ILLOUZ, professeur des universités, président
Patrick MOTILLON, professeur certifié
Tangi VILLERBU, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 14 février 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-070 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures du master du domaine sciences humaines et sociales mention histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1, L.613-3 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de validation d'études du master 1ère année du domaine sciences humaines et sociales mention **histoire** est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Charles ILLOUZ, professeur des universités, président

Didier POTON, professeur des universités

Bruno MARNOT, professeur des universités

Mickaël AUGERON, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 14 février 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-071 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures du master du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1, L.613-3 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de validation d'études supérieures du master 1ère année du domaine sciences humaines et sociales mention **sciences pour l'environnement** est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Charles ILLOUZ, professeur des universités, président

Didier VYE, maître de conférences

Frédéric ROUSSEAU, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 14 février 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-072 du 14 février 2013 portant nomination du jury de validation d'études supérieures du master du domaine arts, lettres, langues et sociales mention langues étrangères appliquées**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu l'article L. 613-1, L.613-3 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury de validation d'études supérieures du master 1ère année du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées** est composé pour l'année universitaire 2012/2013 de :

Charles ILLOUZ, professeur des universités, président
Laurent AUGIER, maître de conférences
Miceala SYMINGTON, professeur des universités
Diego JARAK, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 14 février 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n°2013- 124 du 27 mars 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme d'accès aux études universitaires option A**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu l'article L.613-1 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires,

ARRÊTE

Article 1 : le jury du **diplôme d'accès aux études universitaires** option A est composé pour l'année universitaire **2012 - 2013** :

Isabelle SUEUR, maître de conférences, présidente
Malorie GUILBAUD – PEREZ, professeur certifié
Olivier CORRE, professeur certifié
Estelle BRUNNER, chargée de cours

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des stagiaires par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de la maison de la réussite et de l'insertion professionnelle sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 mars 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n°2013- 125 du 27 mars 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme d'accès aux études universitaires option B**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu l'article L.613-1 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires,

ARRÊTE

Article 1 : le jury du **diplôme d'accès aux études universitaires** option B est composé pour l'année universitaire **2012 - 2013** :

Isabelle SUEUR, maître de conférences, présidente

Philippe PELU, professeur agrégé

Marcel DEPERNE, professeur certifié

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des stagiaires par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de la maison de la réussite et de l'insertion professionnelle sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 mars 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté IUT n° 127-2013- du 3 avril 2013 portant délégation de signature (Sandrine Desayvre)**LE DIRECTEUR DE L'IUT**

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L 713-9,
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, notamment son article 27,

ARRÊTE**Article 1 : DELEGATION DE SIGNATURE**

Le directeur de l'IUT de La Rochelle donne délégation de signature financière à :

Sandrine DESAYVRE, responsable du service Comptabilité

Cette délégation de signature est accordée sur l'Unité budgétaire 970 :

- pour le centre de responsabilité : **970 ADGE**
- pour le centre de responsabilité : **970 / LOGI / LOGI**

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande **d'un montant inférieur à 4 000 € HT, à l'exception des contrats et conventions qui engagent financièrement l'unité budgétaire 970 sur plusieurs années.** Au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés et signés par le directeur de l'IUT.
- la certification du service fait

Article 3 : EQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le directeur de l'IUT après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)- Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur :

- les ordres de missions **avec** ou **sans** remboursement
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures
- les états de frais de déplacements
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements

b)- Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université (ou ses délégataires) après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 : PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 avril 2013

Le directeur
Patrice JOUBERT

DELIBERATION

**Délibération n°2013-04-11-1 : Élection à la direction de l'IUT de La Rochelle
Séance du 11 avril 2013**

LE CONSEIL DE L'IUT

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 713-9,
vu le décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 modifié relatif aux instituts universitaires de technologie,
Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle,
Vu l'arrêté n°2013-059 du 7 février 2013 relatif à l'élection du directeur de l'IUT de La Rochelle;
Vu l'arrêté n°2013-108 du 15 mars 2013 relatif à la recevabilité des candidatures à la direction de l'IUT de La Rochelle,
Vu le procès verbal du scrutin du 11 avril 2013 annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil de l'IUT de La Rochelle a élu à l'issue du premier tour de scrutin
Monsieur Patrice JOUBERT, directeur de l'IUT.

La Rochelle, le 11 avril 2013

Le président du Conseil d'IUT
Nicolas RENAUDIN

**PROCÈS VERBAL ÉLECTION DU DIRECTEUR DE L'IUT DE LA ROCHELLE
SCRUTIN DU 11 AVRIL 2013****1^{er} tour**

Nom du candidat :

- **Patrice JOUBERT**

Nombre d'électeurs inscrits	36
Nombre de votants	33
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	33

A obtenu :

- **Patrice JOUBERT : 33 voix**

Observations :

NEANT

La Rochelle, le 11 avril 2013

Le président du Conseil d'IUT
Nicolas RENAUDIN